



Direction de l'administration générale  
et de la gestion patrimoniale  
GM/CZ/

**Procès-verbal - Conseil municipal**  
**Séance du lundi 14 décembre 2020 à 18 h 30**

**ETAIENT PRESENTS**

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Thibaut GUIGUE, Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Karine DUBOUCHET, Nicolas POILLEUX, Michelle BRAUER, Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU, Christophe MOIROUD, Esther POTIN, Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Jérôme DARVEY, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI, Gilles CAMUS, France BRUYERE (arrivée à 18 h 50 avant le vote de la question 2), Christian PELLETIER, Dominique FIE, Maria MARILIA et André GIMENEZ.

**ETAIENT EXCUSES**

Philippe LAURENT (ayant donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), France BRUYERE (jusqu'à 18 h 50).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Lucie DAL-PALU

**80. ADMINISTRATION GENERALE**

**Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 27 octobre 2020**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR APPROUVE le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 27 octobre 2020.

**81. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (CGCT articles L. 2122-22 et L.2122-23)**

Renaud BERETTI rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance précédente :

**Décision N° 061/2020 du 15/09/2020 exécutoire le 26/10/2020 : Convention de mise à disposition d'un appareil de désinfection**

Objet : mise à disposition d'un appareil de désinfection « Nocospray » permettant la désinfection de surfaces par voies aériennes au profit du centre hospitalier métropole Savoie à Aix-les-Bains. La maintenance et l'approvisionnement de cet appareil resteront à la charge du centre hospitalier.

**Décision N° 054/2020 du 05/10/2020 exécutoire le 13/10/2020 : Redevances dues pour le transport et la distribution de gaz**

Objet : fixation des redevances dues pour le transport et la distribution de gaz par GRDF Région Sud Est au titre de l'occupation provisoire et permanente du domaine public en 2020 pour un total de 5 309 euros.

**Décision N° 055/2020 du 08/10/2020 exécutoire le 20/10/2020 : Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable**

Objet : convention d'occupation précaire d'un espace situé au sein de l'accueil de loisirs de Marlioz au profit de l'association « Mieux Vivre à Marlioz ». Convention conclue du 26 septembre 2020 au 31 décembre 2020 et consentie à titre gratuit.

**Décision N° 060/2020 du 10/10/2020 exécutoire le 22/10/2020 : Désignation d'un avocat**

Objet : désignation du cabinet Sindres pour défendre les intérêts de la Ville dans la requête d'appel de la société ITTC Aix-les-Bains contre le jugement du 30/07/2020 rendu par le tribunal judiciaire de Chambéry.

**Décision N° 052/2020 du 12/10/2020 exécutoire le 16/10/2020 : Vente de ferrailles**

Objet : vente de ferrailles à TRIGENIUM pour la somme de 14,80 euros.

**Décision N° 053/2020 du 12/10/2020 exécutoire le 16/10/2020 : Vente de ferrailles**

Objet : vente de ferrailles à AXIA ETS POUGET pour la somme de 34,50 euros.

**Décision N° 056/2020 du 14/10/2020 exécutoire le 26/10/2020 : Budget primitif 2020 « Ville » - Utilisation de crédits au chapitre des dépenses imprévues**

Objet : dépenses 15 660 euros pour l'indemnisation dans le cadre de l'atelier « un masque un aixois », dépenses 16 880 euros pour l'achat de masques « inclusifs sourire » soit – 32 540 euros.

**Décision N° 057/2020 du 15/10/2020 exécutoire le 22/10/2020 : Désignation d'un avocat**

Objet : désignation du cabinet Sindres pour défendre les intérêts de la Ville dans la requête de Madame Dard contre le PC 07300819C1055 délivré à la SARL FGM Développement.

**Décision N° 058/2020 du 15/10/2020 exécutoire le 22/10/2020 : Désignation d'un avocat**

Objet : désignation du Cabinet Sindres pour défendre les intérêts de la Ville dans la requête d'appel de la SAS ANAKA contre le jugement rendu le 23/06/2020 par le tribunal administratif de Grenoble pour la réalisation d'un petit bâtiment collectif sur un terrain boulevard Madame Mourichon.

**Décision N° 059/2020 du 15/10/2020 exécutoire le 22/10/2020 : Désignation d'un avocat**

Objet : désignation du cabinet Sindres pour défendre les intérêts de la Ville dans la requête de Marc Paravy contre arrêté portant non-opposition de la DP07300819C5314 délivrée à Mme Florence Poulard pour la peinture d'une façade 73 avenue de la Liberté.

**Décision N° 065/2020 du 22/10/2020 exécutoire le 03/11/2020 : Convention d'occupation d'un bien appartenant à l'EPFL de la Savoie**

Objet : signature d'une convention de mise à disposition des terrains situés 164/166 avenue de St Simond et 401 chemin de la Baye appartenant à l'EPFL de la Savoie. Cette convention a pris effet le 12 août 2020 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et prendra fin le jour de la signature de l'acte de cession des terrains au profit de la Ville.

**Décision N° 063/2020 du 23/10/2020 exécutoire le 29/10/2020 : Signature d'un marché MAPA supérieur à 90 000 euros HT et inférieur à 214 000 euros HT**

Objet : signature d'un accord-cadre à bons de commande, multi-attributaires pour l'exécution des missions de contrôle technique nécessaires aux travaux d'infrastructures et de bâtiments pour un montant maximal annuel de 52 000 euros HT avec :

- bureau APAVE,
- bureau Alpes Contrôles,
- bureau Dekra Industrial.

**Décision N° 066/2020 du 26/10/2020 exécutoire le 06/11/2020 : Désignation d'un avocat (abroge et remplace la décision 58/2020)**

Objet : désignation du cabinet Sindres pour défendre les intérêts de la Ville dans la requête d'Appel de la SAS ANAKA contre le jugement rendu le 23/06/2020 par le tribunal administratif de Grenoble pour la réalisation d'un petit bâtiment collectif sur un terrain boulevard Madame Mourichon.

**Décision N° 067/2020 du 27/10/2020 exécutoire le 02/11/2020 : Convention d'occupation précaire portant sur un appartement communal sis résidence « Elga »**

Objet : signature d'une convention à titre précaire et révocable à usage exclusif d'habitation pour l'appartement au 7 boulevard Périn résidence «Elga » au profit de Madame et Monsieur Asensio. Aucune indemnité au moment du départ ne sera accordée à l'occupant pour quelques travaux que ce soit. L'occupation est consentie à compter du 15 mars 2020 pour une durée d'un an renouvelable une fois par reconduction expresse et moyennant une redevance mensuelle de 900 euros.

**Décision N° 068/2020 du 04/11/2020 exécutoire le 06/11/2020 : Désignation d'un avocat**

Objet : désignation du cabinet FIDAL pour défendre les intérêts de la Ville dans le requête de Monsieur Adrien Vieville devant le pôle social du tribunal judiciaire de Chambéry sollicitant le versement d'une pension d'invalidité.

**Décision N° 069/2020 du 13/11/2020 exécutoire le 18/11/2020 : Don de masques**

Objet : acceptation d'un don de 30 000 masques chirurgicaux par Monsieur Mostafa Boudiar, gérant de la société ANESSIA VIVAL, boulevard Wilson. Ce don n'est grevé ni de conditions ne de charges.

**Décision N° 070/2020 du 19/11/2020 exécutoire le 19/11/2020 : Signature d'un marché MAPA supérieur à 90 000 euros HT et inférieur à 221 000 euros HT**

Objet : signature d'un accord-cadre à bons de commande, multi-attributaires pour l'exécution d'un service de maintenance préventive et curative des équipements installés dans les parkings de l'Hôtel de Ville et de la Chaudanne pour un montant maximal annuel de 45 000 euros HT avec la société Scheidt et Bachmann à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et qui pourra faire l'objet de 3 reconductions pour la même durée.

**Décision N° 071/2020 du 17/11/2020 exécutoire le 24/11/2020 : Indemnité d'occupation**

Objet : occupation sans droit ni titre de locaux communaux dans les Anciens Thermes par la société ITCC. Le montant du préjudice est fixé à 75 000 euros. Le paiement de l'indemnité ne saurait avoir pour effet de renouveler la convention d'occupation dès lors qu'il est exclusivement destiné à réparer le préjudice causé à la Commune.

**Après en avoir débattu, le Conseil municipal PREND ACTE de la communication faite.**

**82. ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du remplaçant titulaire au sein du Parc naturel régional du Massif des Bauges**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité avec 35 voix POUR la désignation d'Alain MOUGNIOTTE comme délégué titulaire au sein du Comité syndical du parc naturel régional du massif des Bauges en remplacement de Michel FRUGIER déjà délégué pour Grand Lac.

**83. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail alimentaire accordées par le maire pour l'année 2021**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à la majorité avec 33 voix POUR et 2 CONTRE (Dominique FIE et Maria MARILIA) émet un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle de ces commerces pour l'année 2021 lors des dimanches de soldes, de braderies et de fêtes de fin d'année aux dates suivantes :

- le dimanche 10 janvier,
- le dimanche 21 février,
- le dimanche 18 avril
- le dimanche 27 juin,
- le dimanche 5 septembre,
- le dimanche 7 novembre,
- le dimanche 28 novembre,
- le dimanche 5 décembre,
- le dimanche 12 décembre,
- le dimanche 19 décembre,
- le dimanche 26 décembre.

**84. RESSOURCES HUMAINES - Mise à disposition de personnel municipal auprès de structures extérieures**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR le Conseil municipal approuve les mises à disposition des personnels de la Ville auprès de structures extérieures. Il s'agit d'un état des lieux des mises à dispositions sur l'année 2020 et les années à venir. A ce jour 16 agents sont concernés et 2 postes actuellement à pourvoir vont être proposés aux agents en recherche de mobilité interne.

## 85. AFFAIRES FONCIERES

### Achat d'un terrain aux consorts Coudurier – Elargissement du chemin des Biâtres

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR autorise le maire à signer un acte authentique d'achat au profit de la Commune d'un détachement d'environ 00 ha 00 a 30 ca de la parcelle cadastrée section BD n° 418 pour sept-mille-huit-cents euros (7 800 €) sans assujettissement à la TVA, le prix pouvant être ajusté à la hausse si l'arpentage commandé aux géomètres révèle la nécessité d'acquérir une surface légèrement supérieure à 30 m<sup>2</sup>, appartenant aux consorts Coudurier, domiciliés chemin des Biâtres à Aix-les-Bains (73100).

## 86. AFFAIRES FONCIERES

### Achat d'un terrain à la SAS – Amélioration de l'aire de camping-cars

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR autorise le maire à signer un acte authentique d'achat à titre gratuit au profit de la Commune des parcelles suivantes :

<i>SECTION</i>	<i>NUMERO</i>	<i>CONTENANCE</i>	<i>LIEUDITS</i>
<i>BE</i>	<i>132</i>	<i>01 a 85 ca</i>	<i>Les Fieux</i>
<i>BE</i>	<i>541</i>	<i>08 a 57 ca</i>	<i>Les Fieux</i>
<i>BE</i>	<i>543</i>	<i>11 a 74 ca</i>	<i>Les Fieux</i>
<i>BE</i>	<i>545</i>	<i>02 a 94 ca</i>	<i>Bd Port aux Filles</i>
<i>BE</i>	<i>547</i>	<i>00 a 48 ca</i>	<i>Bd Robert Barrier</i>
<i>BE</i>	<i>549</i>	<i>65 a 90 ca</i>	<i>Bd Port aux Filles</i>
<i>BE</i>	<i>550</i>	<i>00 a 01 ca</i>	<i>Bd Port aux Filles</i>

d'une contenance totale d'environ 91 a 49 ca sans assujettissement à la TVA,

## 87. AFFAIRES FONCIERES

### Abrogation d'une délibération municipale

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR décide d'abroger la délibération du 4 novembre 2013 qui autorisait l'achat de terrains par la Commune d'Aix-les-Bains à la société CIS Promotion pour créer une voie verte entre le boulevard Garibaldi et le boulevard Barrier. En effet, les parcelles ont été cédées depuis par CIS Promotion à la copropriété « Résidence Eden Cap », qui a accepté de nous céder lesdites parcelles à l'euro symbolique.

## 88. AFFAIRES FONCIERES

### Passation d'un protocole d'accord avec la SAS L'Intemporel

La SAS L'Intemporel compte rénover la Rotonde. Elle a sollicité de la Ville une participation à hauteur de 1 030 000 € pour un montant total de travaux de 1 730 000 €. La Ville n'a pas accepté cette répartition.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à la majorité avec 33 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Dominique FIE et Maria MARILIA) autorise la signature d'un protocole d'accord avec la SAS L'Intemporel dont les clauses essentielles sont les suivantes :

- choix d'un expert qui déterminera les travaux qui incombent à la commune et au preneur du bail commercial dans le cadre de la rénovation de la Rotonde,
- suspension, par la Ville le temps de la mesure d'expertise amiable, de toute demande de paiement au titre des loyers des mois d'avril, mai et juin 2020,
- exonération pendant le temps de l'expertise amiable, à la société L'Intemporel de loyers de trois mois courant du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 janvier 2021.

En contrepartie, la société L'Intemporel accepte :

- d'une part, le règlement par ses soins, au jour de la signature du protocole d'accord, des loyers des mois de juillet, août, septembre et octobre 2020 d'un montant global de 24 887,75 euros HT soit 29 865,60 euros T.T.C.,
- d'autre part, la renonciation à solliciter le moindre préjudice d'exploitation pour la période courant du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 janvier 2021.

## **89. DOMAINE PUBLIC – Signature d’une convention pour la mise à disposition des services de Grand Lac pour l’assistance à la gestion et l’exploitation des points d’eau de la Défense Extérieure Contre l’Incendie (DECI)**

Les communes sont compétentes en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Cette compétence a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des Services d'incendie et de secours, par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin, dénommés Points d'Eau Incendie (PEI).

Dans une optique de cohérence et d'homogénéité de gestion des PEI et afin de fiabiliser et maîtriser les interventions sur le réseau d'eau potable, Grand Lac propose une assistance à la gestion et à l'exploitation des PEI pour le compte de ses communes membres.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l’unanimité avec 35 voix POUR autorise le maire à signer la convention cadre afin de permettre à Grand Lac d’intervenir au nom de la Ville.

Ce service représentant un coût de 1 583,40 €HT/an pour la Ville.

## **90. VOIRIE – Signature d’un avenant à la convention de mandat de maîtrise d’ouvrage valant également convention financière prise avec le SDES pour les travaux d’enfouissement des réseaux du Boulevard Pierpont Morgan**

Par délibération du 20 février 2019, le Conseil municipal a autorisé l’engagement des travaux d’enfouissement des réseaux aériens du boulevard Pierpont Morgan, sur la section comprise entre le passage à niveau n°13 et le rond-point de l’hôpital.

Le SDES, maître d’ouvrage des travaux de distribution électrique, s’est vu déléguer par la même délibération, des travaux relevant de la maîtrise d’ouvrage de la Ville, à savoir le réseau de télécommunication.

Le montant total prévisionnel était de 115 780,00 € TTC dont 72 110,00 € TTC pour ce qui concerne la part communale.

Le maître d’ouvrage délégué informe la Ville qu’un avenant au marché de travaux a été nécessaire, en raison de modifications de quantités par rapport au marché initial, pour inclure la détection et le marquage des réseaux sensibles sur l’emprise des travaux ainsi que pour réaliser le déplacement d’un branchement d’eau afin de poser un support béton.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l’unanimité avec 35 voix POUR autorise le maire à signer l’avenant à la convention de maîtrise d’ouvrage permettant de porter le montant total de l’opération à 138 353,34 € TTC dont 80 485,64 € TTC à charge de la Ville

## **91. AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **Solidarité avec la population de Beyrouth au Liban – Versement d’une subvention à la fondation Maison du Liban**

Deux explosions dévastatrices survenues le 4 août 2020 ont créé des dommages importants à Beyrouth, capitale du Liban, notamment dans le quartier du port.

La conflagration que certains considèrent comme « une des plus grosses explosions non nucléaires de l’histoire » a fait des centaines de morts et des milliers de blessés en laissant près de 300 000 habitants sans toit.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l’unanimité avec 35 voix POUR souhaite marquer sa solidarité au nom de ses habitants en approuvant un don de 8 000 € à la fondation de la Maison du Liban en France, qui accueille des étudiants libanais privés depuis cet épisode du contact avec leurs familles et de ressources notamment financières les comptes bancaires étant bloqués par le Gouvernement.

## **92. AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **Exonération de loyer commercial – Restaurant de la Plage d’Aix-les-Bains**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l’unanimité avec 35 voix POUR approuve l’exonération partielle de la société LPA, qui exploite le restaurant de la plage avenue Daniel Rops, de loyer commercial. L’exonération porterait sur trois mois, soit 13 750 € HT (16 500 € TTC). Cette mesure permettra à la société de surmonter les difficultés que lui a occasionnées l’épidémie de Covid-19.

### **93. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES**

#### **Entrée au capital de la SCIC CITIZ Alpes Autopartage**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR décide de soutenir la démarche engagée par CITIZ Alpes-Loire en faveur de l'autopartage, approuve les statuts de la SCIC SA à capital variable Alpes Autopartage et approuve l'entrée de la Ville d'Aix-les-Bains au capital social de la SCIC par une souscription de 30 parts d'un coût unitaire 150 euros.

Jean-Marie MANZATO titulaire et Christophe MOIROUD suppléant, sont désignés pour représenter la Ville d'Aix-les-Bains au sein du collège « des collectivités publiques » de la SCIC.

### **94. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES**

#### **Attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR décide l'attribution de subventions pour un montant de 72.671 euros.

### **95. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES**

#### **Créances éteintes**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR décide d'éteindre les créances pour un montant de 1.385,19 euros.

### **96. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES**

#### **Rapports des mandataires de la collectivité – SPL OSER - Exercice 2019**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR approuve le rapport annuel de la SPL OSER.

### **97. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES**

#### **Rapport annuel du délégataire - Délégation de service public pour l'exploitation d'un casino dans le centre ville d'Aix-les-Bains – Casino Grand Cercle**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité PREND ACTE du rapport relatif à la gestion et l'exploitation du casino du centre-ville d'Aix-les-Bains par la société Casino Grand Cercle.

### **98. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES**

#### **Rapport annuel du délégataire - Délégation de service public pour l'exploitation d'un casino au bord du lac d'Aix-les-Bains – Nouveau Casino**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité PREND ACTE du rapport relatif à la gestion et l'exploitation du casino du bord du lac d'Aix-les-Bains par la société Nouveau Casino.

### **99. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES**

#### **Rapport annuel du délégataire - Délégation de service public pour le centre équestre**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité PREND ACTE du rapport relatif à la gestion et l'exploitation du centre équestre.

### **100. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES**

#### **Rapport annuel du délégataire - Délégation de service public pour le golf**

Après en avoir débattu le Conseil municipal à la majorité avec 2 ABSTENTIONS (Dominique FIE et Maria MARILIA) PREND ACTE du rapport relatif à la gestion et l'exploitation du golf.

### **101. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES**

#### **Rapport annuel du délégataire - Délégation de service public pour la distribution d'énergie calorifique**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité PREND ACTE du rapport relatif à la gestion et l'exploitation de la distribution d'énergie calorifique.

## **102. Eclairage public – Contrat de partenariat public-privé relatif à l'éclairage public – présentation du rapport d'activités 2019.**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR approuve le rapport annuel du contrat de partenariat public-privé avec CITEOS relatif à l'éclairage public.

## **103. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES**

### **Avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre la Ville et l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) Aix-les-Bains Riviera des Alpes**

Afin de permettre une exécution financière plus proche de la réalité et après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR approuve les modifications des conditions financières de la convention générale d'objectifs entre la Ville et l'OTI.

## **104. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES**

### **Décision Modificative n° 1 – Budget Ville et budget annexe activités touristiques**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR décide d'adopter le projet de décisions modificatives n°1 pour le budget principal et le budget annexe « activités touristiques » tel que présenté.

## **105. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES**

### **Ouverture anticipée des crédits d'investissement du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2021**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR décide de voter l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour les différents budgets de la commune pour l'année 2021.

## **106. AFFAIRES SOCIALES – Avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics**

Le dispositif clause sociale a pour vocation de permettre l'insertion professionnelle des publics en difficulté via les marchés générés par la commande publique.

Une première convention a été signée pour la période 2015-2018, renouvelée pour la période 2018-2020.

Les résultats observés en matière d'accès à la formation et à l'emploi conduisent les partenaires à souhaiter poursuivre ce dispositif.

Le Département de la Savoie a lancé un nouvel appel à candidature pour un financement sur la période 2021 seulement, auquel le CCAS d'Aix-les-Bains a répondu.

Le FSE en 2021 sera mobilisable pour le financement du poste de facilitateur. Ainsi, la poursuite du dispositif est subordonnée à la signature d'un avenant à la convention de partenariat 2018-2020 pour la période 2021, qui fixe les modalités de financement et de mise en œuvre de cette action.

Le budget prévisionnel annuel de l'action pour l'année 2021 est de 51.800 € sur la base du cofinancement suivant :

- FSE (25.800 €),
- Grand Lac (8.000 €),
- Ville d'Aix-les-Bains (8.000 €),
- CCAS - autofinancement (10.000 €),

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR approuve ce plan de financement, et APPROUVE le projet d'avenant à la convention.

## **107. POLITIQUE DE LA VILLE**

### **Convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire de Marlioz - Plan d'actions 2021**

Le Conseil municipal, dans une délibération du 14 décembre 2015, a validé la mise en place d'un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur le quartier prioritaire de Marlioz.

Cet abattement concerne les bailleurs sociaux présents dans ce périmètre : OPAC de la Savoie et SOLLAR. Des conventions partenariales du 29 décembre 2015 ont permis un abattement de 30% de la

TFPB pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2020, avec la possibilité de faire évoluer le taux.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR approuve les deux nouvelles conventions (une pour chaque bailleur) et les plans d'actions pour 2021.

Les bailleurs continueront ainsi de bénéficier de moyens supplémentaires pour répondre aux besoins spécifiques d'intervention et d'entretien en complément de moyens de droit commun.

**108. ENFANCE JEUNESSE – UNICEF – Délibération d'intention pour le label Ville Amie des Enfants 2020-2026**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR autorise le maire à confirmer à UNICEF France le souhait de la Ville d'Aix-les-Bains d'être de nouveau Ville candidate au titre Ville amie des enfants.

**109. CULTURE - Dépôt de 5 amulettes égyptiennes de la collection archéologique d'Aix-les-Bains au nouveau musée Champollion de la Conservation du patrimoine de l'Isère (à Vif)**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR approuve le dépôt de 5 amulettes de la collection archéologique de la Ville d'Aix-les-Bains au musée Champollion de la Conservation départementale du patrimoine de l'Isère (à Vif).

Le présent procès-verbal à valeur de compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du lundi 14 décembre 2020 est affiché à la porte de la mairie le 16 décembre 2020.

**Renaud BERETTI,  
Maire d'Aix-les-Bains,  
Pour le maire et par délégation,  
Gilles MOCELLIN  
Directeur Général Adjoint  
Directeur de l'Administration Générale**

